

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie, réunie en Session le 29 juin 2020 à Caen, sous la présidence de Monsieur Sébastien Windsor, a examiné les différents aspects de la réforme de la Politique Agricole Commune en cours de négociation. Afin de contribuer au grand débat public sur la PAC, elle acte les points suivants :

Concernant le futur budget, considérant les conséquences du Brexit et de la perte de financements, la CRAN

- salue la nouvelle proposition de la Commission qui revalorise le second pilier de 15 milliards d'euros à l'échelle européenne
- demande que ce supplément sur le FEADER soit entièrement consacré à l'investissement et à l'installation et soit disponible dès 2021
- alerte sur le risque de baisse de financements sur le 1er pilier de la PAC, qui pénaliserait lourdement le revenu des agriculteurs et la viabilité d'exploitations agricoles

Sur le dispositif de suivi des Plans stratégiques nationaux, à partir d'indicateurs de performance, la CRAN

- regrette cette mise en équation de l'agriculture
- estime que cette batterie d'indicateurs est réductrice et pourrait conduire à dévoyer les dispositifs, sans tenir compte de la très forte variabilité des contextes.

Concernant les trois objectifs économiques de la PAC, la CRAN propose

Sur l'objectif de revenu,

- de prendre davantage en compte la main-d'œuvre dans les dispositifs d'aides découplées
- d'accompagner par le conseil, la formation, le financement de la prise de risque et des incitations financières, les exploitants vers des systèmes plus résilients : diversification des cultures et des débouchés, polyculture-élevage, surface en herbe, allongement des rotations...
- d'expertiser les différents systèmes de droit à paiement, y compris le paiement redistributif, dans un objectif de simplification et de soutien de l'emploi
- de mettre en place des dispositifs efficaces pour limiter les risques climatiques, sanitaires et de marché en s'appuyant sur des outils assurantiels, des fonds mutuels et la fiscalité.
- de tester sur cette nouvelle programmation la faisabilité de l'Instrument de Sécurisation du Revenu (ISR) sur une ou deux filières.

Sur la compétitivité et l'orientation vers le marché,

- de soutenir les investissements productifs des exploitations agricoles, répondant aux attentes des marchés et de la société, et améliorant leur productivité et leur résilience
- d'orienter une partie des aides couplées vers des filières qui nécessitent une adaptation au marché et d'en limiter l'accompagnement dans le temps pour conserver un caractère d'orientation
- d'accompagner les investissements matériels ou immatériels nécessaires au développement de filières émergentes, en particulier les filières protéines végétales et les valorisations non alimentaires
- d'encourager les démarches de différenciation par la qualité, l'origine locale, le bas carbone, la certification environnementale, notamment via les SIQO dont l'agriculture biologique, en préservant la lisibilité pour le consommateur.

Sur la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur,

- d'accompagner bien davantage qu'aujourd'hui la structuration et l'animation des filières et/ou des OP dans la durée grâce notamment à l'ouverture de la future PAC sur les programmes opérationnels
- d'améliorer fortement l'information du consommateur sur la provenance des aliments qu'il achète et consomme, ainsi que sur la part de ses achats alimentaires revenant à la production agricole
- de permettre d'introduire un critère de proximité dans les appels d'offres publics dans le secteur alimentaire.

Concernant les trois objectifs environnementaux de la PAC, la CRAN propose :

Sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation,

- d'accroître la formation, le conseil et l'accompagnement des agriculteurs pour renforcer la résilience de l'exploitation et sa contribution à la lutte contre les dérèglements climatiques
- de soutenir les projets des agriculteurs en faveur des économies d'énergie et de la réduction de l'émission de GES (pratiques agricoles favorables au stockage du carbone), et d'encourager la production d'énergie verte sur les exploitations agricoles
- de valoriser les prairies, les haies, les forêts, l'agroforesterie et les pratiques agricoles comme puits de carbone en expertisant un nouveau dispositif de paiements pour services environnementaux.

Sur la gestion efficace des ressources naturelles,

- de mettre la ressource en eau au cœur des préoccupations : gestion économe, gestion des excès d'eau, réserves pour irrigation, pratiques culturales
- d'accompagner, dans un contexte de changement climatique, une gestion adaptée des sols, la préservation du bocage et des zones humides, la limitation de l'artificialisation et la réduction de l'imperméabilisation, la lutte contre l'érosion et le ruissellement.

Sur la biodiversité,

- de passer d'une logique d'interdiction réglementaire punitive à la rémunération de services pour le maintien, l'entretien et le développement de ces biens publics, support de biodiversité essentielle à la vie.

Concernant les objectifs sociaux et transversaux de la PAC, la CRAN propose

Sur l'installation et la transmission, en saluant la proposition de la Commission de cibler 2 % du budget du premier pilier sur les jeunes agriculteurs,

- d'accompagner aussi la transmission et de trouver sur l'ensemble des territoires des solutions innovantes pour faciliter l'accès au foncier (cadre réglementaire et financier – portage foncier par exemple) pour les jeunes en particulier hors cadre familial et non issus du monde agricole.

Sur le développement local en zone rural

- une articulation claire entre tous les dispositifs destinés aux agriculteurs issus des fonds européens : FEADER/FEDER/FSE et LIFE.

Sur le dialogue entre les agriculteurs et la société,

- d'expertiser les démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) en agriculture
- d'accompagner un écosystème de conseil et d'accompagnement au changement de pratiques, prioritairement en collectif.

Sur l'innovation,

- d'accompagner la prise de risque des agriculteurs, et de permettre le droit à l'erreur
- de simplifier les procédures de participation des agriculteurs aux Groupes opérationnels et mieux les associer dans le Partenariat Européen de l'Innovation.

Concernant les arbitrages entre dispositifs, la CRAN demande que toutes les mesures soient expertisées en coût/bénéfice/risque et que soit conservé un équilibre durable entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Fait à Caen, le 29 juin 2020



Le Président,
Sébastien WINDSOR

